



MODALITÉS DE DÉPART EN FORMATION

POUR LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE



Quels types de formations sont financés ?

Chaque année, les partenaires sociaux définissent des actions dites « prioritaires » qui se trouvent dans l'offre prioritaire adressée à tout notre réseau d'organismes de formation sous-traitants labellisés IPERIA. Vous trouverez également la liste de ces actions sur le site IPERIA :

<https://www.iperia.eu/organismes-de-formation/>

Quels sont les critères obligatoires pour partir en formation dans le cadre de l'offre prioritaire ?



SI VOUS ÊTES ASSISTANT MATERNEL :

- ▶ Obtenir l'accord d'un employeur de son choix (employeur facilitateur) pour pouvoir partir en formation
- ▶ Être agréé « assistant maternel » par le Conseil Général ou le Conseil Départemental
- ▶ Être en activité durant toute la formation avec l'employeur facilitateur (statut salarié)
- ▶ Compléter un questionnaire d'évaluation en amont de la formation

SI VOUS ÊTES SALARIÉ DU PARTICULIER EMPLOYEUR :

- ▶ Obtenir l'accord d'un employeur de son choix (employeur porteur) pour pouvoir partir en formation
- ▶ Être en activité durant toute la formation avec l'employeur porteur (statut salarié)
- ▶ Compléter un questionnaire d'évaluation en amont de la formation



AUCUNE ANCIENNETÉ NI AUCUN PRÉREQUIS NE SONT NÉCESSAIRES.

Sous quel délai pouvez-vous partir en formation ?



DÉLAI MINIMAL DE 30 JOURS

si vous vous positionnez sur un module ASSMAT (assistant maternel) ou mixte.

DÉLAI MINIMAL DE 5 JOURS

si vous vous positionnez sur un module SPE (salarié du particulier employeur).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'accès aux locaux de la formation et les moyens pédagogiques peuvent être adaptés sur demande.

La plateforme téléphonique d'IPERIA se tient à votre disposition pour tous renseignements au :



0 800 820 920 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Comment est prise en charge la formation ?



LE COÛT PÉDAGOGIQUE DE VOTRE FORMATION EST ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE si vous remplissez les conditions précédentes.

Le remboursement de votre salaire et/ou allocation de formation ainsi que les frais annexes éventuels (km, repas, hôtel) seront remboursés selon les conditions mentionnées sur les parties « engagements » et « notice » du bulletin d'inscription.

Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation

L'ensemble des formations sont susceptibles d'être proposées selon les modalités :



PRÉSENTIELLE



FOAD



BLENDED

Les formations présentent une adaptation des dispositifs d'accueil, du suivi pédagogique et de l'évaluation adaptés aux stagiaires et les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont en adéquation avec l'offre de formation prioritaire des Branches professionnelles des salariés et assistants maternels du particulier employeur. Dans ce contexte, cela requiert le choix de méthodes pédagogiques variées et tournées vers la pratique. Les méthodes pédagogiques actives sont donc privilégiées d'une manière générale, via une approche par situation de travail et un accompagnement pédagogique individuel et collectif multimodal. De plus, certains modules requièrent l'utilisation de locaux et de matériels adaptés et spécifiques à la thématique.



L'évaluation de la formation est faite par tout moyen jugé adapté par le formateur, les résultats sont donnés à l'apprenant via l'attestation de formation.

